



NATIONS UNIES
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

51227



DISTR.
LIMITEE

E/ECA/NRD/E/7
29 janvier 1986

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

**RAPPORT DE LA DEUXIEME REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DU CENTRE REGIONAL AFRICAIN DE L'ENERGIE SOLAIRE**

(Addis-Abeba, Ethiopie, 20-21 janvier 1986)

A. ORGANISATION DES TRAVAUX ET PARTICIPATION

1. Le Conseil du Centre régional africain de l'énergie solaire (CRAES) a tenu sa réunion extraordinaire à Addis-Abeba (Ethiopie) les 20 et 21 janvier 1986.
2. Cette réunion, qui fait suite à la réunion extraordinaire tenue du 10 au 12 janvier 1983 à Addis-Abeba, a été déclarée ouverte par le président de ladite réunion, Monsieur Isidore Nyaboya, Ministre des travaux publics, de l'énergie et des mines de la République du Burundi.
3. Ont participé à la réunion des représentants des Etats membres suivants du Conseil : Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Egypte, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Libye, Niger, Nigéria, Sierra Leone, Soudan, Zaïre et Zambie.
4. Ont également participé à la réunion à titre d'observateur des représentants des pays suivants : Algérie, Ethiopie, France, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal et Tchad.
5. Le Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique pour l'Afrique a également participé à la réunion en tant que représentant du Secrétaire exécutif, membre du Conseil et président de droit du Conseil exécutif.
6. Le représentant du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine a également participé à la réunion en sa qualité de membre du Conseil.

B. ORDRE DU JOUR

Les participants ont adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion;
2. Election du Bureau;
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail;
4. Siège du Centre :
 - i) Examen du rapport présenté par le secrétariat de la CEA relatif au choix du siège du Centre;
 - ii) Sélection du lieu du siège du Centre;
5. Questions diverses;
6. Examen et adoption du rapport de la réunion;
7. Clôture de la réunion.

C. RESUME DES TRAVAUX

Allocution d'ouverture

7. Dans son allocution d'ouverture, le Président du Conseil a rappelé l'évolution du CRAES depuis la réunion inaugurale du Conseil, tenue du 12 au 14 mai 1982.

8. Bien que cette réunion ait traité des questions inscrites à son ordre du jour, (programme de travail, budget, procédure de recrutement du personnel et nomination d'un Conseil exécutif), la question du siège du Centre avait été renvoyée à la réunion extraordinaire du Conseil tenue du 10 au 12 janvier 1983. Toutefois, les consultations entre les Etats membres ayant posé leurs candidatures n'avaient pas lors de cette réunion extraordinaire été fructueuses.

9. Le Président a en outre déclaré qu'à la suite de consultations entre le Burundi et la Jamahiriya arabe libyenne, la Jamahiriya avait décidé de soutenir la candidature du Burundi. Il a de même déclaré qu'il avait pris l'initiative de relancer le secrétariat de la CEA pour convoquer la présente réunion extraordinaire à Addis-Abeba. Il a exprimé l'espoir que cette réunion permettrait de résoudre le problème posé par le choix du siège du Centre afin que l'on puisse procéder au plus tôt à sa mise en opération.

10. Dans son allocution, le Secrétaire exécutif adjoint de la CEA s'est déclaré heureux de participer à la réunion et a exprimé l'espoir que les travaux en seraient fructueux.

11. Il a également rappelé l'historique du Centre depuis sa création en mai 1984 ainsi que les événements ayant précédé la réunion inaugurale du Conseil. Il a souligné les problèmes qui se posaient aux Etats membres, lesquels étaient excessivement dépendants des sources conventionnelles d'énergie. La création du CRAES contribuerait grandement à alléger certains des problèmes auxquels les pays africains devraient faire face en matière d'énergie alors qu'ils disposaient d'un potentiel considérable de sources d'énergie nouvelles et renouvelables et se trouvaient particulièrement à même de les mettre en valeur et de les utiliser.

12. Il a également rappelé que dans la plupart des pays africains, le secteur non commercial était le plus grand consommateur d'énergie et celui qui avait, par conséquent, la plus grande incidence du point de vue de la conservation puisque c'était dans ce secteur qu'était utilisé l'essentiel du bois et des produits du bois, aussi bien dans les zones rurales qu'urbaines. L'usage massif et incontrôlé du bois et des produits du bois avait entraîné une destruction à grande échelle des forêts, les rendant désertes ou pratiquement désertes, avec des sols rongés par l'érosion ce qui, à son tour, avait une incidence négative sur la nappe phréatique des pays africains et entraînait des changements climatiques dans la région. Il en résultait une réduction importante des capacités de production dans la région en question. Le Secrétaire exécutif

adjoint a exprimé l'espoir que le CRAES se pencherait sur ces questions dès qu'il deviendrait opérationnel. Il a, pour conclure, promis que la CEA apporterait son assistance pour le lancement du Centre afin que ce dernier puisse répondre aux espoirs que les Etats membres avaient placés dans sa création.

Election du bureau

13. Etant donné qu'il s'agissait d'une réunion extraordinaire du Conseil, le bureau constitué par le Burundi, Djibouti et le Burkina Faso (respectivement Président, Vice-Président et Rapporteur) continuerait à siéger jusqu'à la prochaine réunion ordinaire du Conseil. Toutefois, en raison de l'absence du rapporteur, le Conseil a désigné le Niger comme rapporteur de la réunion.

Siège du Centre

a) Examen du rapport présenté par le secrétariat de la CEA relatif aux choix du siège du Centre (E/ECA/NRD/E/6)

14. Un représentant du secrétariat a, en présentant ce point de l'ordre du jour, rappelé les événements qui ont suivi la réunion inaugurale et abouti à la convocation de la réunion extraordinaire du Conseil. Il a déclaré qu'au moment de la réunion extraordinaire du Conseil tenue en janvier 1983, quatre Etats membres, à savoir le Burundi, Djibouti, la Jamahiriya arabe libyenne et le Soudan étaient candidats pour abriter le Centre. Au cours de la réunion, le Soudan et Djibouti avaient appuyé la candidature du Burundi.

15. Le Conseil avait ensuite demandé au Burundi et à la Jamahiriya arabe libyenne de tenir des consultations en marge de la réunion afin de parvenir à un accord. Mais à l'absence d'un tel accord le Conseil avait pris les décisions suivantes :

a) Des consultations devaient se tenir au plus haut niveau entre les trois pays, à savoir le Burundi, la Jamahiriya arabe libyenne et le Soudan, afin de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvait le Conseil en ce qui concernait le choix du pays hôte;

b) Le Secrétaire exécutif de la CEA avait été prié d'aider les trois Etats membres dans leurs consultations;

c) Les trois Etats membres devaient, dans un délai de trois mois, communiquer les résultats de leurs consultations au secrétariat de la CEA qui devait, en consultation avec le Président de la présente réunion extraordinaire du Conseil, prendre les dispositions nécessaires à la tenue d'une autre réunion du Conseil afin d'examiner les résultats des consultations et de résoudre la question du siège;

d) En cas d'échec, le Conseil n'aurait eu d'autre possibilité que d'accepter d'autres candidatures et de procéder à un vote pour choisir le pays hôte.

16. Au cours de l'année 1983, le secrétariat de la CEA avait reçu une autre candidature pour abriter le Centre, à savoir celle du Burkina Faso.

17. En juin 1985, le secrétariat de la CEA avait reçu de l'ambassade du Burundi auprès de l'Ethiopie socialiste une communication indiquant que la Jamahiriya arabe libyenne avait décidé de soutenir la candidature du Burundi pour abriter le siège du CRAES.

18. Fort de cette information, le Secrétaire exécutif de la CEA avait tenu des consultations avec le Président du CRAES et ils avaient tous les deux convenu de convoquer la présente réunion extraordinaire du Conseil du 20 au 22 janvier 1986 pour examiner exclusivement la question de l'emplacement du siège. Le représentant de la CEA a, pour conclure, ajouté que dans une communication au secrétariat de la CEA le Soudan voulait que l'on sache qu'il était toujours désireux d'abriter le Centre.

b). Choix de l'emplacement du Centre

19. Au cours des discussions qui ont suivi, la Jamahiriya arabe libyenne a déclaré qu'elle soutenait la candidature du Burundi et a exprimé l'espoir que le Centre pourrait être opérationnel aussitôt que possible étant donné qu'on avait déjà perdu trop de temps. Il a toutefois déploré que l'arabe n'ait pas été retenu comme l'une des langues de travail des réunions qui se sont tenues au secrétariat de la CEA et a exprimé l'espoir qu'il serait à l'avenir remédié à cette situation.

20. Le représentant du Soudan a, à l'instar de la Jamahiriya arabe libyenne, soutenu la candidature du Burundi et a déclaré que tout en étant candidat, le Soudan était heureux de soutenir le Burundi dans l'intérêt de la coopération et de la solidarité africaines.

21. Après les interventions de la Jamahiriya arabe libyenne et du Soudan, le Conseil a approuvé par acclamation la candidature du Burundi.

22. Le représentant du Burundi a remercié tous les Etats membres pour l'appui qu'ils avaient apporté à son pays et pour l'honneur qu'ils lui faisaient en lui permettant d'abriter le siège du CRAES. Il a déclaré que le Burundi ferait tout ce qui était en son pouvoir pour mériter la confiance placée en lui et que le Gouvernement de son pays s'acquitterait honorablement de ses responsabilités de pays hôte. Il a exprimé sa conviction que le Burundi bénéficierait de la coopération des Etats membres dans ses efforts pour permettre au CRAES de s'acquitter de ses fonctions et de parvenir à ses objectifs.

Questions diverses

a) Adhésion et état des contributions

23. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le représentant du secrétariat a présenté un document traitant de l'adhésion au CRAES et de l'état des contributions au budget du Centre au 1er janvier 1986. Il a expliqué les bases sur lesquelles les contributions avaient été déterminées et a, pour conclure, indiqué qu'à ce jour, deux pays seulement avaient payé leurs contributions; il s'agit du Gabon et d'un autre pays dont le nom n'a pas été révélé. On trouvera en annexe un tableau indiquant les pays ayant adhéré au Centre et le volume des contributions.

24. A la suite de la présentation du document, le Président et le Secrétaire exécutif adjoint ont lancé un appel aux Etats membres pour qu'ils s'acquittent diligemment de leurs contributions afin de permettre au Centre de démarrer ses activités.

b) Lancement du Centre

25. Le Conseil a examiné les mesures devant aboutir au lancement du Centre et a décidé de ce qui suit :

- i) La deuxième réunion extraordinaire du Conseil devrait se tenir à Bujumbura les 19 et 20 juin 1986 (dates devant être confirmées après consultation entre le Président et le Secrétaire exécutif de la CEA) pour examiner le programme de travail et le budget du Centre ainsi que les questions de la nomination des hauts fonctionnaires et du lancement du Centre;
- ii) La CEA devrait, avant la fin janvier 1986, envoyer à chaque Etat membre les avis et les définitions d'emploi des postes clés du Centre (Directeur exécutif, Directeur exécutif adjoint et chefs des six unités) afin de recevoir les candidatures des ressortissants des Etats membres avant la fin juin 1986. Le secrétariat de la CEA devrait ensuite présenter la liste des candidats présélectionnés à la deuxième réunion extraordinaire du Conseil;
- iii) La CEA devrait continuer d'inciter les Etats n'ayant pas encore adhéré au Centre à le faire, conformément à la résolution 550(XX) de la Conférence des ministres de la CEA;
- iv) Sous réserve des décisions qui seraient prises à la deuxième réunion extraordinaire du Conseil, il a été suggéré que le lancement du Centre ait lieu le 1er octobre 1986. A cet égard, tous les Etats membres sont invités à s'acquitter de leurs contributions au budget du Centre avant cette date. Les contributions doivent être versées au compte:

UNECA Account Number 015-001-601
Chemical Bank, United Nations
New York, N.Y. 10017 (USA)

(En cas de versement direct au compte, il convient d'en informer le Secrétaire exécutif de la CEA);

- v) Le Conseil a nommé deux nouveaux membres au Comité exécutif : la Jamahiriya arabe libyenne pour la sous-région de l'Afrique du Nord et la Zambie pour la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. Les membres du Comité exécutif sont donc les suivants :

Afrique de l'Ouest : Mali et Nigéria

Afrique du Nord : Soudan et Jamahiriya arabe libyenne

Afrique de l'Est et Afrique australe : Ouganda et Zambie

Afrique du Centre : Gabon et Burundi.

Examen et adoption du rapport

26. Le rapport de la présente réunion a été adopté tel qu'il a été modifié après examen.

Clôture de la réunion

27. Le Président a remercié les représentants de la coopération dont ils ont fait preuve et de la manière dont ils ont contribué au succès de la deuxième réunion extraordinaire du Conseil du Centre régional africain de l'énergie solaire et a prononcé la clôture de la réunion.